

Techniques policières Information sur la sélection des candidats

L'information contenue dans ce document n'est valide que pour l'admission au programme de « Techniques policières » au Cégep de Trois-Rivières pour la session **Automne 2022**

Voici quelques informations relatives à l'admission en Techniques policières au Cégep de Trois-Rivières. Ces informations sont fournies à titre indicatif. Ce document s'adresse autant aux hommes qu'aux femmes.

Citoyenneté canadienne

Pour le cas des résidents temporaires qui nécessitent une lettre d'admission particulière :

- Tel que l'exige la réglementation d'exercice de la profession visée par ce programme, les candidats devront détenir le statut de citoyen canadien pour être admissibles à l'École nationale de police du Québec à la suite de leurs études collégiales.

Date limite

La date limite pour faire une demande d'admission pour la session d'**automne 2022** est le **1^{er} mars 2022**.

- Un étudiant **non actuellement inscrit** au Cégep de Trois-Rivières doit faire une demande en ligne sur le site du SRAM à l'adresse suivante : <http://sram.omnivox.ca>.
- L'étudiant **inscrit** au Cégep de Trois-Rivières doit faire une demande de changement de programme en ligne sur **Omnivox**.

Il n'est **pas** possible d'être admis en Techniques policières à la session d'hiver.

Sélection des candidats

Pour la session d'automne 2021, nous avons reçu 392 candidatures et nous en avons admis 74.

La **première étape** de la sélection des candidats se fait sur la base du dossier scolaire :

- nous utilisons la cote finale au secondaire (cfs) pour les étudiants provenant du secondaire et la cote finale au collégial (cfc) pour les candidats ayant déjà fait des études collégiales. Ces cotes sont calculées au SRAM.

Nous ne prenons **pas** en compte :

- Le lieu de provenance des candidats;
- L'expérience de travail pour l'admission au cégep. Par contre, celle-ci est précieuse au moment de l'engagement dans un corps policier;
- Les résultats des cours suivis à l'université.

Nous n'offrons **pas** de cheminement accéléré pour ceux qui ont déjà un DEC ou qui ont complété les cours de formation générale.

Si vous avez suivi des cours dans un programme collégial en lien avec le programme de Techniques policières ou en Techniques policières dans un autre collège, votre dossier sera évalué afin de reconnaître les cours qui pourraient vous être crédités, et ce, **une fois le processus d'admission terminé**.

Moyenne du dernier admis

Il est **pratiquement impossible de prédire la probabilité d'être admis** pour un candidat en fonction de ses résultats scolaires. En analysant les dossiers d'admission déposés depuis quelques années, il est toutefois possible d'affirmer qu'un candidat ayant une moyenne supérieure à 85 % a de bonnes chances d'être sélectionné et qu'un candidat dont la moyenne est inférieure à 75 % ne le sera probablement pas.

Tests d'aptitudes physiques

- **Natation** : nager trois longueurs (75 m) le plus rapidement possible
- **Puissance des membres inférieurs** : saut horizontal sans élan (3 essais)
- **Puissance des membres supérieurs** : lancer d'un « médecine ball » de 9 kg (3 essais)
- **Cooper** : parcourir la plus grande distance possible en 12 minutes. Aucune distance minimale n'est exigée mais il est recommandé d'être capable de courir 1850 m (pour les filles) et 2250 m (pour les gars).

Passation des tests d'admission

La date prévue pour la passation des tests en vue de l'admission pour la session d'automne 2022 est le **12 mars 2022**. Une absence aux tests sera considérée comme un désistement et le candidat sera automatiquement refusé, car ces tests ne peuvent être reportés sous aucune considération.

Examen médical

L'examen médical n'est plus exigé pour l'admission en techniques policières au Cégep de Trois-Rivières. Notez toutefois qu'il fait toujours partie des conditions d'admission à l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

Étant donné que pour devenir policier / policière, la formation à l'ENPQ est obligatoire après l'obtention du DEC en techniques policières, il est de votre responsabilité de lire les informations concernant leurs étapes d'admission (dont l'examen médical), et ce, dès maintenant à : <https://www.enpq.qc.ca/futur-policier/etapes-dadmission>.

La directrice adjointe des études – programmes et organisation scolaire,



Marie-Ève Bérubé
Dir. adj. au cheminement scolaire

Note : La fiche et la grille du programme sont disponibles sur notre site Web : <http://www.cegeptr.qc.ca>